

Règlement du

Prix d'art Kiefer Hablitzel I Göhner

Etat 14 octobre 2025

Le prix Kiefer Hablitzel I Göhner s'adresse à de jeunes artistes résidant en Suisse. Il est organisé en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la culture et la fondation Ernst Göhner. Les lauréats sont désignés par les membres du jury.

1. Conditions d'inscription

1.1 Sont autorisés à participer tous les artistes suisses ou vivant en Suisse depuis au moins un an, âgé.e.s de moins de 30 ans et ayant validé un diplôme de Bachelor. Pour les travaux collectifs, au moins un des membres du groupe doit détenir la citoyenneté suisse ou être domicilié en Suisse depuis au moins un an et ne pas avoir plus de 30 ans. Un membre d'un travail collectif ne peut s'inscrire la même année en individuel.

1.2 Sont exclues de l'inscription les personnes

- ne pouvant prouver l'obtention d'un diplôme de Bachelor
- ayant déjà obtenu le prix Kiefer Hablitzel I Göhner
- ayant déjà participé trois fois au prix Kiefer Hablitzel I Göhner
- âgées de plus de 30 ans
- participant la même année au Concours suisse d'art, d'architecture et critique, édition, exposition de l'Office fédéral de la culture.

2. Déroulement

Le concours se déroule en deux tours.

2.1 Premier tour :

- Les candidat.e.s peuvent s'enregistrer à partir du mois d'octobre sur le site de la fondation Kiefer Hablitzel www.kieferhablitzel.ch.
- A la suite de l'inscription, la fondation Kiefer Hablitzel vérifie que les conditions d'admissibilité sont bien remplies (cf. point 1.1) et transmet aux candidat.e.s un identifiant et un mot de passe pour le portail en ligne. Après activation, candidat.e.s peuvent y télécharger leur dossier numérique (cf. 2.2).
- Lors du premier tour, le jury ainsi qu'une représentation de la fondation Ernst Göhner font une sélection pour le second tour parmi les candidat.e.s remplissant les conditions d'admissibilité. La décision ainsi que la procédure ultérieure sont communiquées aux candidat.es à la fin du mois de février.

2.2 Dossier numérique

- Le dossier en format paysage doit être téléchargé en document PDF (**10 pages A4 et 8 MB maximum**, hors page de titre et biographie). Le jury évaluant sur écran, le **format paysage est obligatoire**. Le dossier doit comporter une page de titre avec le nom, le prénom (éventuellement le nom d'artiste), une biographie artistique (1 page maxi) ainsi qu'une documentation sur les derniers travaux réalisés dans l'ordre chronologique avec des indications sur le titre, l'année, la technique, les mesures et éventuellement le lieu d'exposition. Une ébauche du projet prévu pour Bâle (1 page A4 maxi) est souhaitée mais non obligatoire. Les dossiers de plus de 10 pages ne sont pas pris en compte.

2.3 Second tour

- Les candidat.e.s sélectionné.e.s par le jury pour le second tour présentent leurs travaux en juin parallèlement à Art Basel à la Messe Basel dans le cadre de l'exposition « Swiss Art Awards » organisée par l'Office fédéral de la culture. Le jury prend sa décision sur la base des travaux présentés à Bâle.
- La fondation Kiefer Hablitzel participe à hauteur de 1000 CHF aux frais.
- Les prix seront remis personnellement lors de l'inauguration de l'exposition « Swiss Art Awards » et communiqués sur les pages internet www.kieferhablitzel.ch et www.swissartawards.ch.

3. Divers

3.1 Le jury établit les règles d'évaluation et de décision. Pour sa décision, il prend en compte la qualité, l'originalité, le rayonnement, l'actualité et l'innovation des travaux présentés.

3.2 Le jury n'est pas tenu de justifier ou de commenter ses décisions.